**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 39 (1910)

**Heft:** 17

**Artikel:** Nicolas Chenaux et la Révolution de 1781, à Fribourg

**Autor:** Castella, G.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1041244

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

XXXIXme ANNÉE. N° 17. 1er NOVEMBRE 1910.

# Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : **3 fr.** — Pour l'étranger : **4 fr.** — Prix du numéro : **20 ct.** Prix des annonces : **15 ct.** la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre,** *professeur à l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.**

Pour les annonces, écrire à *M. J. Crausaz, 4, rue Grimoux, à Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

**SOMMAIRE :** *La révolution de Chenaux. — La Société d'éducation à Bulle (suite et fin). — Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite (suite et fin). — Bilan géographique et historique de 1909 (suite). — Sur le vieux banc... — Echos de la Presse. — Bibliographies. — — Chronique scolaire. — Avis.*

## NICOLAS CHENAUX

ET

## LA RÉVOLUTION DE 1781, A FRIBOURG

### I. Le gouvernement de Fribourg à la fin du XVIIIme siècle.

Le XVIIIme siècle est caractérisé en Suisse par une faiblesse très grande du pouvoir fédéral et, au contraire, par une concentration très forte des pouvoirs dans les gouvernements cantonaux. Chaque canton est encore une petite république qui suit une destinée particulière et qui traite en souveraine avec l'étranger, et chacun de ces petits Etats possède des chefs qui agissent avec vigueur.

Or, dans chaque canton, l'on constate l'existence du fait suivant : la prépondérance excessive d'une ville ou d'un petit nombre de familles et, suivant les cantons, des deux à la fois. Fribourg est surtout dans le second cas, ainsi que les cantons dits « aristocratiques », tels que Berne et Zurich. Dans ces deux derniers Etats, la ville possède, en outre, une foule de droits contre lesquels s'élèvera un jour le peuple des campagnes. Ce gouvernement d'un petit nombre de familles, c'est l'*Oligarchie ;* la caste constituée par ces familles, c'est le *Patriciat.* Fribourg est donc gouverné à la fin du XVIII^me^ siècle par le Patriciat. Pour comprendre le régime patricien et la révolution qui va nous occuper, nous devons d'abord étudier brièvement la naissance et la constitution progressive du Patriciat, puis ses abus qui furent la cause de l'affaire Chenaux.

Le Patriciat est une conséquence de la constitution même et de l'état économique et social de Fribourg; les lois du XV^me^ siècle qui reconnaissaient les droits de la communauté des citoyens contenaient une disposition dont devaient souffrir bientôt les institutions démocratiques. Les Bannerets ou tribuns populaires, choisis par les quatre quartiers de Fribourg avaient, d'après la célèbre constitution de 1404, le droit de se faire assister par des citoyens choisis par eux et appelés *Prud'hommes* ou *Secrets.* Les *Secrets* aidaient les *Bannerets* à dresser la liste des électeurs qui nommaient l'avoyer le jour de la saint Jean (24 juin). Mais, il advint que bientôt les Bannerets, influencés par ceux-là mêmes qu'ils devaient choisir, jetèrent leur dévolu sur les mêmes familles, les plus puissantes, les plus riches, les plus considérées de la bourgeoisie. Et comme les *Secrets,* réunis aux Bannerets, formaient un conseil appelé *Chambre secrète* (d'abord pour un temps très court et dans des occasions exceptionnelles, puis de façon permanente), le pouvoir fut concentré dès le XVI^me^ siècle dans un petit nombre de familles puissantes par l'ancienneté de leur race, par le service militaire étranger ou par la fortune acquise dans le commerce et l'industrie. Petit à petit, ces familles eurent la prépondérance dans tous les pouvoirs de l'Etat, si bien qu'en 1553, elles pouvaient enlever au peuple le droit de nommer les Bannerets. En 1627, elles accaparaient le Grand Conseil; en 1683, elles fermaient les portes de leur caste en décidant de ne plus admettre de bourgeois privilégiés. En 1716, enfin, elles concentraient si habilement le gouvernement dans la Chambre secrète, que tous les autres corps constitués se trouvèrent dans une étroite dépendance. A partir de ce moment, les bourgeois privilégiés ou Patriciens sont maîtres de Fri-

bourg; leurs familles sont au nombre de 71 et ce chiffre ne sera guère dépassé. Le Patriciat n'empêchait pas seulement les simples bourgeois d'être parmi les privilégiés; il tenait encore à l'écart les *nobles* — dont quinze familles étaient reconnues telles — en se basant sur la constitution de 1404 qui, par esprit démocratique, réservait certaines charges aux plébéiens.

Cependant, malgré cet exclusivisme, le gouvernement du Patriciat n'était pas sans gloire; s'il aimait à parer de démonstrations pompeuses les charges de la République, son administration était, en général, sage et ferme. Il se montrait fort économe des deniers publics et veillait au bien-être des populations; il pratiquait ce que l'on appelle, dans l'histoire du XVIII^me^ siècle, un « despotisme éclairé ». Sans doute, les habitants des pays fribourgeois étaient considérés comme des *sujets;* mais c'était une règle commune à tous les cantons jusqu'à la Révolution française. Les hommes de valeur n'étaient pas rares dans ce gouvernement aristocratique; le chancelier Werro, l'avoyer Gady étaient des politiques de marque.

A la fin du XVIII^me^ siècle, toutefois, cet état de choses est battu en brèche. Il faut en chercher une cause dans les idées nouvelles qui nous viennent de la France avec laquelle Fribourg est en relations suivies, grâce au service militaire et aux échanges commerciaux. Un écrivain de l'époque, François-Ignace de Castella, patricien retiré sur ses terres, juge « abominables et scandaleuses » les théories nouvelles sur le gouvernement [1]. D'autre part, les idées démocratiques venaient de montrer leur force à Genève dans la lutte des « Représentants » et des « Négatifs ». Enfin, des abus administratifs d'une part et des innovations fort sages, mais mal accueillies d'autre part, achevèrent d'indisposer le pays. Dans les événements qui surviennent alors à Fribourg de 1781 à 1783, il faut distinguer trois catégories de faits très distinctes, bien qu'elles soient en corrélation « morale » — si l'on peut ainsi dire — les unes avec les autres. Ce sont : 1° La révolution dite « de Chenaux » — du nom de son chef principal — à laquelle les campagnes seules prennent part; 2° la lutte de la bourgeoisie commune de la *ville* de Fribourg contre le Patriciat pour la revendication de ses anciens droits; 3° les dissensions dans la bourgeoisie privilégiée elle-même, entre les nobles et les simples patriciens.

Je ne parlerai ici que de la première de ces trois phases,

[1] V. *Chronique scandaleuse,* de Fr.-Ign. DE CASTELLA, dans *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg.* Tome VI, livraison 3. 1899.

parce que c'est la plus importante au point de vue de l'histoire générale de notre pays et la plus connue en raison de son caractère tragique. Un exposé des autres événements nécessite une étude très minutieuse des constitutions fribourgeoises; c'est plutôt une question de droit, assez peu éclaircie jusqu'à ce jour [1].

## II. La Révolution de Chenaux.

En 1781, les griefs que les paysans imputaient au gouvernement étaient nombreux. C'étaient d'abord les corvées toujours plus lourdes, l'augmentation du prix du sel, les droits enlevés aux communes en matière d'administration forestière, l'expropriation des biens communaux. En Gruyère, par exemple, les habitants de La Tour-de-Trême et des villages avoisinants se plaignaient de l'accaparement par le fisc de la forêt de Bouleyres, source d'importants revenus [2]. Le paysan se plaignait encore de l'augmentation de la traite foraine et des droits de péage. En outre, l'acquisition de grands domaines par les patriciens privait de travail un assez grand nombre de cultivateurs. Le campagnard enfin était profondément vexé de la suppression d'un certain nombre de fêtes religieuses d'institution très ancienne et, pour cette raison même, chères aux populations. C'étaient la saint Georges, la saint Marc, la fête des saints Pierre et Paul, la saint Théodule, l'Exaltation de la sainte Croix, la saint Michel, la saint Martin. Le Mandement épiscopal de 1773 qui supprimait les processions hors des paroisses avait été très mal accueilli; le gouvernement punissait avec rigueur ceux qui contrevenaient à l'ordonnance de l'évêque. Et cependant, cette suppression était motivée par les abus auxquels donnaient lieu ces processions de campagne, un peu trop longues, où la dévotion faisait souvent défaut. Enfin, la suppression de la Chartreuse de la Valsainte en 1778, ratifiée pourtant par le Saint-Siège, avait excité l'animosité des Gruyériens. C'est, du reste, un des caractères du régime patricien d'avoir veillé toujours à ce que l'Eglise lui fût subordonnée; il ne dédaignait point se mêler des questions religieuses ou ecclésiastiques. Mais les mécontents poussèrent l'exagération jusqu'à faire courir le bruit que le gouvernement, hostile à la religion des ancêtres, allait passer au protestantisme.

[1] V. pour l'exposé des trois points indiqués : *Arch. de la Soc. d'hist.* T. VI, livr. 3. Introd. de la *Chron. scand.*, par M. DE DIESBACH.

[2] V. sur ce point l'article de M. BARRAS, inspecteur forestier, dans *Etrennes fribourgeoises*. 1897.

Toutes ces causes, s'ajoutant les unes aux autres, avaient indisposé les esprits, et le moment était favorable pour quelques hommes hardis de tenter un coup de main. Ils pouvaient facilement soulever les campagnes en invoquant tour à tour, ou simultanément, les motifs les plus divers, mais les plus propres à émouvoir le paysan. C'est ainsi que les chefs qui agissaient dans un but politique soulevèrent les populations catholiques en leur montrant la religion en danger. La preuve ? N'était-ce pas la suppression des fêtes ? Et l'accueil fut d'autant plus facile que le paysan supportait de lourdes charges.

*(A suivre.)* Dr G. CASTELLA.

# LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION A BULLE

(Suite et fin)

## LE BANQUET

*M. Raboud,* curé de Vuippens, répond au toast à l'Eglise en définissant avec infiniment d'à-propos la mission éducatrice de celle-ci. L'Eglise a, la première, ouvert des écoles à l'ombre des presbytères et des cloîtres ; la première, elle a instruit les hommes, leur enseignant à la fois les sciences divines et les sciences humaines. L'Eglise a été désignée par Dieu comme la gardienne de la moralité, de la foi du peuple chrétien et particulièrement de la jeunesse ; c'est le sacerdoce qui porte dans ses mains la grâce du salut social. Mais l'Eglise ne peut suffire à tout. Il lui faut des aides. Et ces aides sont les éducateurs. L'instituteur n'enseigne ni par métier, ni par ambition, mais par patriotisme. Les enfants d'aujourd'hui sont les hommes de demain. « Votre idéal, dit M. Raboud, est de donner par l'école à la patrie de bons chrétiens et d'honnêtes citoyens. » Et l'orateur félicite et remercie les instituteurs pour l'appui précieux qu'ils donnent au clergé. Au nom de celui-ci, l'orateur lève son verre à la prospérité du corps enseignant, à la parfaite harmonie entre le prêtre et l'instituteur, au progrès intellectuel et moral de nos écoles et à l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Le président donne lecture, au milieu des bravos, du télégramme suivant de Mgr notre Evêque :

« Regrettant de n'avoir pu répondre à votre invitation, je vous envoie le témoignage de mon affection et suis heureux de